

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Séance du : Vendredi 23 mai 2025

CONVOCATION

Date : 16 mai 2025

Affichée le : 16 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Pouvoirs : 4

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

30 mai 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Mme Danièle DEBOUT-LEBLANCPouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Mme Claudine MULLERPouvoir à M. Edwin LEGRIS

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-05-08

OBJET : REPRISE PARTIELLE SUR PROVISIONS – PLAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que des créances avaient fait l'objet de provision pour dépréciation des actifs circulants par délibérations successives depuis 2022 pour atteindre un total de 1 060 € à fin 2024.

Considérant que Madame le receveur des finances publiques ayant présenté la liste des Admissions en Non-Valeur à hauteur de 1 426,70 €, il convient de proposer une reprise partielle des provisions à hauteur de 872 € des Admissions en Non-Valeur, de façon à conserver une provision permettant de couvrir 50 % des restes à recouvrer de 2022.

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** la reprise partielle des provisions pour un montant de 872 €, au compte 7817 du Budget de la Plage 2025.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT